



Chronologie: 100 ans de contrôle des drogues

La première conférence internationale sur les drogues, la Commission sur l'opium, se réunit à Shanghai.

1909



Le premier traité international sur le contrôle des drogues à l'échelle de la planète, la Convention internationale de l'opium, est conclu à La Haye.

1912

La Première Guerre mondiale entraîne une augmentation rapide des niveaux de toxicomanie dans plusieurs pays.

1914

La Convention internationale de l'opium est intégrée aux traités de paix de la Première Guerre mondiale, ce qui incite beaucoup de pays à la ratifier.

1919/20



La Société des Nations est créée. Elle devient le dépositaire de la Convention de l'opium.

1920

La Convention internationale de l'opium est renforcée et sa portée est élargie au cannabis.

1925



La Convention pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants vise à limiter la fourniture de stupéfiants aux quantités requises à des fins médicales et scientifiques.

1931

La Convention pour la répression du trafic illicite des drogues nuisibles devient le premier instrument international à criminaliser certaines infractions en matière de drogues.

1936



Le contrôle international des drogues est transféré de la Société des Nations (SDN) à l'Organisation des Nations Unies (ONU), qui vient d'être créée. Le Conseil économique et social des Nations Unies crée la Commission des stupéfiants, organe directeur central de l'Organisation en ce qui concerne les questions relatives aux drogues.

1946



NATIONS UNIES

Office contre la drogue et le crime

Le Protocole de 1948 entre en vigueur, qui place diverses nouvelles substances sous contrôle international.

1948



La Convention de 1971 sur les substances psychotropes est adoptée pour faire face à l'usage grandissant de ces drogues dans plusieurs pays.

1953

Le Protocole de l'opium est signé, qui limite la production et le commerce de l'opium aux besoins médicaux et scientifiques.

1961

La pierre angulaire du régime international actuel de contrôle des drogues, la Convention unique sur les stupéfiants, est adoptée, qui fusionne plusieurs accords existants sur le contrôle des drogues. La Convention unique dresse la liste de toutes les substances placées sous contrôle et crée l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

1971



La Convention unique est amendée par un Protocole qui souligne la nécessité de fournir des services de prévention, de traitement et de réadaptation adéquats.

1972

La Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes est adoptée pour faire face à la menace que le trafic de drogues fait peser sur de nombreuses régions.

1988



Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) est créé à Vienne.

1991

L'Assemblée générale des Nations Unies tient une session extraordinaire en vue de renforcer les efforts des États Membres en vue de réduire la demande et l'offre de drogues.

1998



L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) adopte son nom actuel.

2002

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée entre en vigueur, qui renforce la capacité internationale de lutter contre le crime organisé, y compris le trafic de drogues.

2003

Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

2008